

ARRETE N°2016-ESAJ-0050

relatif à la composition de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'arrêté n°2016-ESAJ-0045 en date du 28 décembre 2016, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 26 août 2016,

Considérant les modifications substantielles apportées par le décret n°2010-938 susvisé,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, du 1^{er} octobre 2015 et du 5 octobre 2016 de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance d'installation le 17 novembre 2014 de la Commission spécialisée « Organisation des soins »,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2016-ESAJ-0028 du 26 août 2016 sont rapportées.

Article 2 : La commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux comprend 30 membres.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1879 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

➤ **Un représentant de la région :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Absence de candidature	Absence de candidature	Absence de candidature

➤ **Deux représentants des départements :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nicole PROGIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Corinne CHARLOT, Conseillère départementale	Cher : Annie LALLIER Vice-Présidente du Conseil départemental
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loir-et-Cher : Philippe SARTORI, Conseiller départemental	Loir-et-Cher : Florence DOUCET, Conseillère départementale

➤ **Un représentant des groupements de communes :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Gérard HENAULT, Président de la Communauté de communes de la Touraine Sud	Michaëlle de la GIRODAY, Conseillère communautaire Agglo du Pays de Dreux Première adjointe au Maire de Dreux	en cours de désignation

➤ **Un représentant des communes :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Nicolas NAULEAU Maire de Culan	Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy le Marron	en cours de désignation

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

➤ **Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Elisabeth LEVET, Présidente de l'Association des diabétiques de Loir-et-Cher – AFD 41	Marie-Françoise BARATON, Présidente de l'Association d'aide aux insuffisants rénaux AIR Centre Val de Loire	Christine MONTAGU Représentante de la FNAIR Centre-Val de Loire
François PITOU, Représentant de l'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques UNAFAM Centre-Val de Loire	Dominique BEAUCHAMP Présidente de l'Association Touraine France Alzheimer 37	Etienne DUBRON Etienne Directeur du Service régional de l'AFM Téléthon

➤ **Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Marie-Odette TURE 1ère Vice-Présidente du CODERPA du Cher	Danielle EBRAS, Présidente du CODERPA de l'Indre Représentante de l'Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées - UNIORPA	Dominique TALLAN Vice-Présidente du CODERPA du Cher Présidente de l'Association « Génération Mouvement »
Jean-Claude MONToux, Membre du bureau du CODERPA d'Indre-et-Loire Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction Publique	Marie-Claire DULONG Membre du bureau du CODERPA d'Indre-et-Loire Représentante de l'Union française des retraités	Jean-Jacques PERES Vice-Président du CODERPA d'Indre-et-Loire

➤ **Deux représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Claude DION, Président de l'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret - APhL	Agnès LASFARGUES, Vice- Présidente de l'Entraide Naissance Handicap ENH du Loir-et-Cher	en cours de désignation
Martine VANDERMEERSCH Présidente de l'Association Autisme d'Eure-et-Loir	Jean-Michel ROBILLARD Vice-Président de l'Association départementale des PEP d'Eure-et-Loir	en cours de désignation

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
en cours de désignation	en cours de désignation	en cours de désignation

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres :

➤ **Un représentant des organisations syndicales de salariés :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
CFE-CGC : Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Claude GUILLIER Secrétaire général de l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Brigitte CARRE de LUSANCAIS, Représentant CFE-CGC

➤ **Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
MEDEF : Olivier RENAudeau Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Bruno BOUSSEL Délégué général du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : en cours de désignation

- **Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Philippe JAUBERTIE Représentant de l'UNAPL Vice Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE Président du Syndicat des biologistes	en cours de désignation

- **Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER, Présidente de la Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLOUX, Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 2 membres :

- **Un représentant des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désigné à l'issue d'un appel à candidatures :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Marie-Corine LONI, Directrice de l'Association Osons nous soigner	Mohammed LOUNADI Directeur du Pôle social de Solidarité Accueil	en cours de désignation

- **Un représentant de la mutualité française :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Article 9 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 10 membres :

- **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jacques BIRINGER, Délégué de la Fédération des APAJH de la région Centre	Jocelyn MELI, Directeur territorial de l'ADAPT Centre- Val de Loire	en cours de désignation
Johan PRIOU, Directeur de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre	Jean-Michel DELAVEAU Président de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre	Aude BRARD Conseillère technique à l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre
André REMBERT, Président de l'Union régionale des pupilles de l'enseignement public - URPEP Centre	Eric LEFRANCOIS, Directeur régional de l'Association des Paralysés de France	en cours de désignation

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Yves HODIMONT, Directeur général de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	Catherine DELAVICTOIRE Directrice générale adjointe de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	en cours de désignation

➤ **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Christine POINTET, Directrice de l'EHPAD du Grand Mont à Contres	Stéphane REYNAUD, Directeur des EHPAD d'Auxy et de Puiseaux	Aude BELFILS Directrice de l'EHPAD Les Mistrais à Langeais
Françoise BAILLY, Association Bien vivre chez soi à Tournon Saint-Martin	Pascal MENAGE, Président de l'UNA Centre	Huguette BRIET Présidente de l'UNA d'Indre-et-Loire
Jocelyne GOUGEON Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans	Véronique DUFRESNE Directrice de Beauce Val Service à Patay	Cécile VERRONNEAU Directrice de l'EHPAD La Résidence Hardouin à Tours
Christophe REMY, Délégué régional du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Jean-Marie LAURENCE Délégué régional adjoint du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Etienne POINSARD Délégué départemental du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA

➤ **Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
en cours de désignation	Marie-Paule LEGRAS-FROMENT, Présidente d'Entr'Aide ouvrière à Tours	José PIRES-DIEZ Délégué régional de la FNARS Centre

➤ **Un représentant des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Patrick JACQUET, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Francis GUINARD, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)	Fabrice ZUCCONI, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)

Article 10 : Deux membres issus de la commission spécialisée « Organisation des soins » sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Françoise GUILLARD-PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Tony-Marc CAMUS, Directeur du Pôle sanitaire et médico- social ASSAD-HAD en Touraine	David GUYERE, Directeur Le Noble Age HAD Val de Loire	Florence GALLAY Cadre de santé au Centre hospitalier de Bourges

Article 11 : Peuvent siéger avec voix consultative, au sein de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux », les membres mentionnés à l'article 12 de l'arrêté n°2016-ESAJ-0045 du 28 décembre 2016, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire.

Article 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 13 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le

29 DEC. 2016

La Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,

Pierre-Marie DETOUB
Directeur général adjoint
de l'ARS Centre-Val de Loire